

Concertation volontaire préalable dans le cadre du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme

Atelier « Usages et loisirs locaux » du 24 février 2026

COMPTE-RENDU



Nombre de participants : 8 participants.

Format proposé : une réunion-atelier en salle de 18h30 à 20h30.

En amont de la concertation préalable volontaire, l'information et la mobilisation des habitants ont été assurées par un affichage public dans les communes et intercommunalités concernées, la distribution d'une lettre d'information à tous les foyers, un relais dans la presse locale et une campagne de porte-à-porte invitant à participer aux rencontres et à contribuer au projet.

En synthèse, l'atelier montre que les habitants ne perçoivent pas le territoire uniquement comme un foncier agricole, mais comme un espace de production, de circulation, de promenade, de chasse, d'observation du paysage et de patrimoine local. Les enseignements recueillis invitent donc GLHD à concevoir le projet à partir d'une lecture plus fine et plus habitée du territoire. Les apports les plus directement mobilisables portent sur la clarification du projet agricole, la réduction de la co-visibilité depuis les itinéraires fréquentés, la préservation des continuités de faune, la prise en compte des besoins de randonnée équestre, et la traduction plus concrète des bénéfices du projet pour le territoire.

Ce présent compte-rendu présente le déroulé de la réunion-atelier, les sujets abordés avec les participants et les principaux enseignements de cette rencontre.





Table des matières

1. CADRAGE	3
1.1. Rappel du contexte.....	3
1.2. La stratégie d’information et d’annonce des rencontres de concertation	3
1.3. Rappel date / durée / lieu de l’atelier	4
1.4. Rappel du déroulé et des objectifs de l’atelier.....	4
1.5. Les intervenants.....	4
1.6. Nombre et lieu de résidence des participants.....	5
2. PARTIE 1 : TEMPS DE PRÉSENTATION « PARTAGER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUN A CE STADE DU PROJET »	5
2.1. Présentation du projet « Fermes Ensoleillées du Val de Dôme ».....	6
2.1.1. Retranscription des temps de questions/réponses avec les participants .	6
2.2. Présentation des premiers diagnostics environnementaux et paysagers.....	12
3. PARTIE 2 : ATELIER PARTICIPATIF EN SOUS-GROUPE SUR LES PRATIQUES ET USAGES LOCAUX	14
3.1. Objectifs et déroulé de l’atelier en sous-groupes.....	14
3.2. Illustrations de l’atelier (photos)	14
3.3. Extraction brute des résultats de chaque sous-groupe	15
3.4.1. Documentation des pratiques, usages et loisirs locaux identifiés par les participants sur cartographie	20
3.4.2. Les usages identifiés et leur articulation avec le projet	20
4. CONCLUSION	20
5. ANNEXES	22
5.1. Diaporama de la première partie d’atelier.....	22
5.2. Consignes vierges de l’atelier en sous-groupe.....	30



1. CADRAGE

1.1. Rappel du contexte

Sur le plateau du Val de Dême, 4 exploitations voisines – cultures, ovins, porcins et lait – ont souhaité mutualiser leurs forces pour étudier la possibilité d’associer leurs pratiques agricoles à la production d’énergie solaire.

L’objectif commun est de consolider les fermes existantes sans recourir à l’agrandissement foncier, tout en créant une dynamique de territoire.

Afin d’enrichir le projet et de l’ancrer dans son contexte local, les Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dême ont choisi de mettre en place une **concertation préalable et volontaire** qui donne l’occasion à **tous les publics** de s’exprimer sur le projet afin **d’alimenter la conception du projet**.

La **concertation préalable** volontaire se déroule **du 26 janvier au 27 février 2026**.

Elle porte sur **l’ensemble de la zone d’étude initiale du projet et sur sa zone d’influence, soit les trois communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême**.

Si la phase « active » de concertation s’achève le 27 février 2026, un continuum d’information et de participation du public se poursuivra jusqu’à l’enquête publique.

1.2. La stratégie d’information et d’annonce des rencontres de concertation

Affichage public en amont

Une dizaine de jours avant l’ouverture de la concertation, une affiche dédiée et un avis de concertation préalable ont été diffusés sur les panneaux d’affichage des trois communes concernées ainsi que des intercommunalités.

Lettre d’information #1 aux habitants

Une lettre d’information a été distribuée à l’ensemble des foyers des trois communes du périmètre. Elle précisait notamment les dates des rendez-vous, les thématiques abordées et les objectifs de la concertation.

Relais dans la presse locale

Un communiqué de presse adressé à La Nouvelle République a conduit à la publication d’un article le vendredi 13 février.

Mobilisation de terrain en porte-à-porte

Lors de la campagne de porte-à-porte des 26 et 27 janvier 2026, les équipes ont rappelé aux habitants rencontrés les dates des rencontres, les ont invités à y participer et ont encouragé la poursuite de leur mobilisation et de leurs contributions au projet.

Par ailleurs, en complément des dispositifs d’information déployés par les porteurs du projet, le lancement de la concertation volontaire préalable a également été annoncé



dans les délibérations et comptes rendus des conseils municipaux, ainsi qu'à l'occasion des vœux des maires des communes de Marray et des Hermites.

1.3. Rappel date / durée / lieu de l'atelier

Date de l'atelier : mardi 24 février 2026

Horaires : de 18h40 à 21h00

Lieu : Salle de la petite classe, Les Hermites

1.4. Rappel du déroulé et des objectifs de l'atelier

Un atelier en deux parties complémentaires

L'atelier s'est déroulé en deux séquences. La première partie consistait en une présentation du projet couplée à des temps d'échange, et la seconde en un temps de travail en sous-groupe sur l'identification des usages et pratiques à proximité de la zone d'étude.

Partie 1 — Temps de présentation « Partager un socle de connaissances commun à ce stade du projet »

Cette séquence visait à présenter le projet ainsi que les résultats des premiers diagnostics environnementaux et paysagers menés par GLHD. Les questions et remarques de participants étaient traitées au fil de la présentation.

Partie 2 — Atelier participatif en sous-groupe sur les pratiques et usages locaux

La seconde partie visait à amorcer les échanges plus détaillés sur les usages, pratiques et loisirs à proximité de la zone d'étude. Sur la base de cartographies du territoire et de « fiches usages », les participants étaient invités, en groupe, à identifier et spatialiser l'ensemble des usages dont ils avaient connaissance, pour en établir de potentielles articulations avec le projet.

1.5. Les intervenants

Pour les Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dême :

- Alexandre NAUDIN, agriculteur
Propriétaire et exploitant avec un associé
Polycultures, élevage de vaches laitières
GAEC La Mulotterie / 200 hectares
- Séverine PEDRONO, agricultrice
Propriétaire et exploitante céréalière / 155 hectares
- Aurélie ODEAU, agricultrice
Propriétaire et exploitante
Polyculture-élevage porcin



SCEA la Petite Gautellerie / 206 hectares

Pour GLHD, partenaire technique et financier :

- Rachel GRIGGS, Cheffe de projets
- Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, Responsable concertation & relations territoriales
- Adbellah EL MAAQILI, agronome, chef de projets agricoles

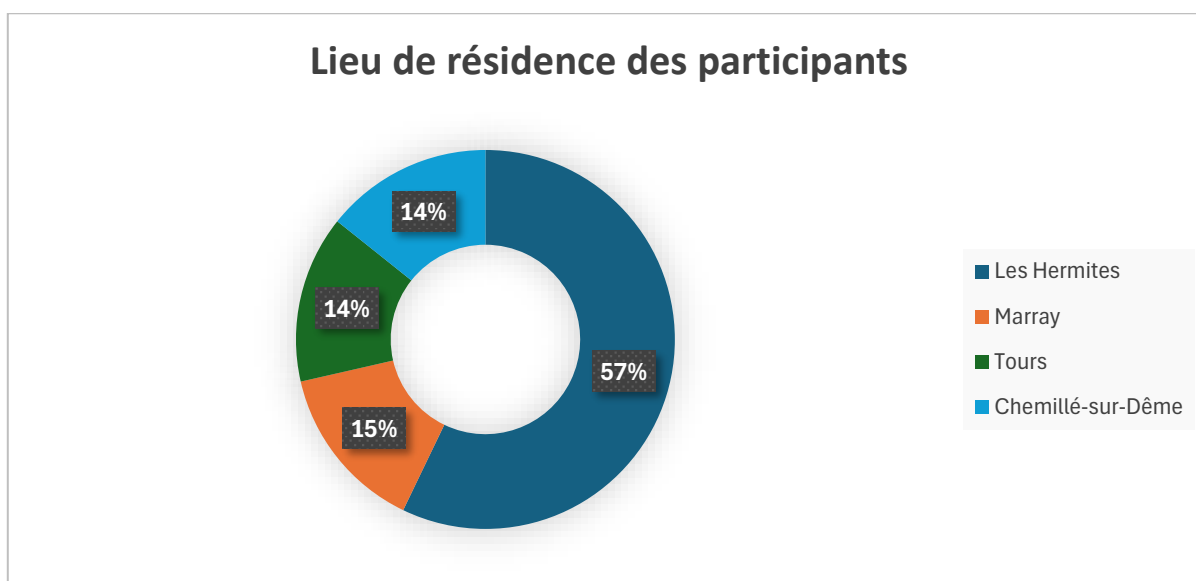
Pour l'agence de concertation SYSTRA :

- Enora LASNE, chargée de concertation
- Fédora GIGOI, chargée de concertation

SYSTRA est le cabinet spécialisé dans l'animation de concertation qui a préparé et animé les rendez-vous du dispositif participatif pour ainsi garantir l'impartialité des échanges. A ce titre, ce présent compte-rendu a été élaboré par SYSTRA.

1.6. Nombre et lieu de résidence des participants

L'événement a réuni 8 participants (agriculteurs PAVD inclus). L'atelier a réuni Monsieur le Maire des Hermites (Alain DROUET) ainsi que la 3^{ème} adjointe du Conseil Municipal de Marray (Bernadette LASSUS).



2. PARTIE 1 : TEMPS DE PRÉSENTATION « PARTAGER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUN A CE STADE DU PROJET »

La première partie de l'atelier était structurée en deux temps : une présentation détaillée a d'abord permis d'exposer la genèse du projet et ses caractéristiques techniques, puis les conclusions des premiers diagnostics environnementaux et paysagers ont été partagées. L'objectif était de donner à tous un socle de connaissances partagé.



Les questions et remarques des participants étaient recueillies au fil de la présentation. Vous trouverez ci-dessous la retranscription des questions et des réponses apportées en séance, au fil de l'eau, par l'équipe d'animation.

2.1. Présentation du projet « Fermes Ensoleillées du Val de Dôme »

Séverine PEDRONO présente la genèse du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme, ses objectifs, et les parcelles concernées.

2.1.1. Retranscription des temps de questions/réponses avec les participants

Vous trouverez ci-dessous la retranscription des questions et des réponses apportées en séance par l'équipe d'animation.

Question 1 - Des protéines sont-elles produites actuellement sur la parcelle de Séverine PEDRONO ?

Réponse : Non. Il a été indiqué en séance que les parcelles de Séverine Pedronoa ne sont pas aujourd'hui consacrées à la production de protéines. Elles sont actuellement cultivées en céréales. Il a aussi été précisé que ces terres présentent davantage, par leur configuration, une vocation plus favorable à l'élevage qu'à de la grande culture intensive, et qu'elles dégagent aujourd'hui une rentabilité jugée limitée.

Il a été rappelé par un participant qu'il n'existe pas de lien automatique entre la production de protéines et la présence de panneaux photovoltaïques. Le projet vise plutôt à associer plusieurs leviers de valorisation d'une même parcelle, dans un contexte où les terres concernées ne procurent pas, à elles seules, un niveau de revenu jugé satisfaisant.

Remarque d'un participant - Il est important de rappeler qu'il n'existe pas de lien direct entre le photovoltaïque et la production de protéines. C'est parce que vous ne tirez pas un profit suffisant de vos terres que vous envisagez d'allier les deux activités pour disposer de plusieurs sources de revenus. Le photovoltaïque n'est pas indispensable pour produire des protéines.

Réponse : La présence de panneaux photovoltaïques peut générer des services aux sols et aux cultures. Sous les panneaux, les conditions hydrométriques garantissent généralement une humidité plus importante, permettant de conserver l'eau dans le sol et potentiellement d'obtenir une production plus longue dans la durée, et ainsi réduire les périodes de sécheresse et le phénomène d'évaporation de l'eau.

Question 2 - L'amélioration des rendements de culture a-t-elle été prouvée dans d'autres exploitations ?

Réponse : GLHD a indiqué disposer d'un site pilote dans les Landes, mis en place précisément pour tester différentes cultures sous panneaux et observer leur évolution dans le temps. Ce pilote a vocation à produire des enseignements utiles pour ajuster les futurs projets.



Accéder au site internet du démonstrateur GLHD : <https://demonstrateur-agrivoltaique.fr/>

Question 3 · Ces expérimentations ont-elles lieu sur le même type de production que le projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme ?

Réponse : Oui, le site pilote teste une diversité de cultures sur plusieurs configurations. Il a été précisé qu'il comprend :

- une zone témoin sans panneaux ;
- une zone avec panneaux à 1,70 mètre ;
- une zone avec panneaux à 2,50 mètres.

Sept bandes de cultures sont réalisées sur chaque zone. Les cultures mentionnées en séance sont notamment :

- maraîchage,
- céréales,
- maïs,
- asperges,
- menthe,
- pommes de terre,
- orge,
- trèfle,
- betterave,
- haricots verts.

L'objectif présenté est bien de produire des références utiles pour adapter les projets futurs aux réalités agricoles.

Le projet pilote comprend trois zones : une zone témoin sans panneaux photovoltaïques, une zone avec des panneaux installés à 1,70 mètre de hauteur et une zone avec des panneaux installés à 2,50 mètres.

Dans chacune de ces zones, sept bandes de culture sont aménagées. Elles accueillent différentes productions, notamment du maraîchage, des céréales, du maïs, des asperges, de la menthe, des pommes de terre, de l'orge, du trèfle, de la betterave et des haricots verts.

Alexandre NAUDIN présente les motivations du projet agricole au regard des conditions d'exercice actuelles de l'activité agricole et des besoins auxquels il entend répondre. Il explique que le projet vise à développer une production de protéines végétales, en réponse à une demande croissante des consommateurs pour des protéines d'origine française. Dans un contexte où l'alimentation animale est déjà garantie sans OGM, l'enjeu est désormais de renforcer l'autonomie en substituant aux importations, notamment de soja brésilien, une production locale.



Le projet agricole des Hermites repose ainsi sur l'association d'une production agricole de protéines et d'une production d'énergie photovoltaïque. Cette double valorisation doit permettre de dégager un revenu à l'hectare qui permette de consolider le chiffre d'affaires de l'exploitation et ainsi l'autonomie de sa ferme.

Rachel GRIGGS présente les caractéristiques du projet agricole sur la commune de Marray.

Question 4 · Des moutons sont-ils présents actuellement sur les parcelles ?

Réponse : Oui, mais de manière ponctuelle. Il a été indiqué que le pâturage existe déjà selon les besoins, sans constituer aujourd'hui l'usage principal des parcelles. Celles-ci sont davantage exploitées en grandes cultures à ce stade.

Question 5 · L'objectif du projet est-il de pâturer ?

Réponse : Oui. L'objectif est de mettre en place une rotation longue, avec environ cinq années de cultures et cinq années de prairies, afin d'intégrer durablement du pâturage dans le fonctionnement agricole des parcelles. Le projet a ainsi été décrit comme un outil d'évolution du système agricole, et non comme un simple ajout énergétique.

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT évoque le site pilote de Munich en Allemagne, représentatif de ce que pourrait être le projet du Val de Dême.

Question 6 · Les panneaux photovoltaïques sont-ils fixes ? Pouvez-vous détailler les installations prévues sur les différentes parcelles ?

Réponse : Il a été indiqué qu'à ce stade :

- sur Marray, l'hypothèse privilégiée est celle de trackers, c'est-à-dire des panneaux orientables permettant une ombre plus diffuse dans la journée ;
- sur Les Hermites, des trackers sont également envisagés sur les parcelles de Séverine Pedrono ;
- sur une parcelle longue, des panneaux fixes sont plutôt envisagés, afin de préserver l'accessibilité et de mieux s'adapter au travail agricole.

L'équipe a insisté sur le fait que la technologie doit s'adapter au fonctionnement agricole, et non l'inverse.

Question 7 · S'agira-t-il de trackers simple ou double ?

Réponse : Il s'agira de trackers 2V (alignement vertical de 2 panneaux dans le sens de la largeur). Le projet se trouve dans sa phase amont et n'est pas encore dessiné. Les études exploratoires sont en cours et certaines études, notamment celles relatives au sol, s'achèveront après l'obtention du permis de construire. Ces résultats permettront de déterminer la technologie à déployer, le type de pieu, leur taille, leur section, ainsi que les matériaux à utiliser. Au moment du dépôt du permis de construire, le dimensionnement des panneaux sera plus amplement défini qu'en cette phase de concertation volontaire.



Question 8 · Disposez-vous d'une vision précise de l'implantation des panneaux ?

Réponse : Non. Il a été clairement indiqué que le projet est encore en phase de concertation préalable volontaire et qu'il n'est pas encore dessiné définitivement. Des marges de manœuvre existent encore pour tenir compte des études en cours et des retours du territoire.

L'équipe a rappelé que l'enquête publique interviendra plus tard, lorsque le projet sera déjà déposé. L'intérêt de la phase actuelle est précisément de travailler en amont, à un moment où des ajustements restent possibles.

Question 9 · S'agit-il d'une concertation volontaire ?

Réponse : Oui. L'équipe a confirmé qu'il s'agit bien d'une concertation préalable volontaire, organisée avant le dépôt du permis de construire. Les premiers états initiaux des études viennent d'être livrés à GLHD, et les ateliers ont précisément pour objectif d'enrichir ces études par l'expertise d'usage des habitants, des riverains et des acteurs locaux.

Il a été rappelé que cette phase permet aussi de faire remonter des points d'attention qui ne ressortent pas toujours dans les diagnostics techniques, par exemple des points de covisibilité, des usages informels ou des habitudes locales.

Remarque d'un participant · C'est le cas pour la plupart des projets en France : beaucoup de personnes travaillent sur le projet et se réunissent lors des rencontres de la concertation. Pour votre projet, vous allez déposer le permis de construire en automne 2026, et l'enquête publique sera organisée en 2027. Si l'issue de l'enquête publique est négative, cela signifiera que tout le travail réalisé en amont sera vain. J'ai du mal à comprendre l'enchaînement des étapes des projets.

Réponse : L'équipe a expliqué que le développement d'un projet comporte nécessairement une part de risque, assumée par GLHD. Les études techniques, agricoles, paysagères et environnementales doivent être menées en amont pour pouvoir évaluer la faisabilité du projet, identifier ses contraintes et le concevoir au mieux.

Il a également été rappelé que l'on ne peut pas mener une instruction sérieuse sans disposer de ces études préalables. Le projet avance donc par étapes successives, avec des ajustements au fur et à mesure des résultats.

Remarque d'un participant · Il semble logique que les études paysagères soient réalisées en amont. Ce qui semble embêtant est la réalisation de ces études paysagères sans disposer de vision claire sur le type d'implantation qui sera déployé. Les compensations sont réalisées en fonction de l'implantation paysagère.

Réponse : Il a été expliqué que le projet en est encore au stade des états initiaux. Le diagnostic global du territoire — environnemental, paysager, agricole et humain — sert d'abord à comprendre les enjeux. Ce n'est qu'ensuite, à partir de cette connaissance, qu'une implantation potentielle peut être travaillée puis soumise à nouveau à l'analyse des bureaux d'études.



L'équipe a reconnu que la démarche implique des allers-retours, mais elle a rappelé qu'elle permet justement d'adapter progressivement le projet à la réalité du territoire.

Rachel GRIGGS expose la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Elle précise la zone d'étude et le périmètre au sein duquel sont effectués les différents diagnostics en cours et à venir.

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT définit l'agrivoltaïsme et le cadre réglementaire dans lequel se déploie cette activité. Il liste les critères agrivoltaiques et mentionne la présence d'une zone témoin tout au long de la phase d'exploitation.

Question 10 · Que se passera-t-il si l'agriculteur cesse son activité ou part en retraite ?

Réponse : Si l'agriculteur n'est plus en activité, la transmission de l'exploitation est obligatoire pour la poursuite de l'activité agrivoltaique. Cela fait partie de la notion des 100% réversibilité du projet. Si l'exploitation s'arrête, alors le projet agrivoltaique s'arrête. Il n'existe pas de projet agrivoltaique sans exploitation agricole. Dans ce cas, il sera procédé au démantèlement du projet.

Question 11 · Que se passera-t-il si le repreneur ne souhaite pas assurer la continuité du projet agrivoltaique ?

Réponse : Il serait peu probable que cette situation se produise, puisque l'agrivoltaïsme assure une recette complémentaire aux agriculteurs. À l'instar d'un filet de sécurité, la diversification des revenus permise par l'agrivoltaïsme permet d'engager plus sereinement l'innovation et la résilience agricole sur le long terme. Néanmoins, dans ce cas, il pourrait être proposé un repreneur intéressé par la démarche, par exemple en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Concernant le loyer issu de la mise à disposition des panneaux, il comprend une part pour le propriétaire, une part pour l'exploitant et une part pour le futur exploitant. L'objectif est de parvenir à une répartition en faveur de la personne exploitante et étant soumise à des contraintes au quotidien.

Question 12 · Comment est pris en charge le coût du démantèlement ?

Réponse : Le budget du démantèlement est prévu en amont du projet. Une enveloppe globale est provisionnée à la construction. Il s'agit d'éléments rendus obligatoires par la loi. La Caisse des dépôts et consignation bloque ces fonds.

Question 13 · Existe-t-il des exemples de démantèlement ?

Réponse : Ce type de projet est récent, bien qu'il existe plusieurs sites pilotes et qu'il existe de nombreux parcs photovoltaïques classiques. Après avoir obtenu les permis de construire, lorsque les études de sols sont menées, des tests d'ancrage de pieux sont réalisés afin de tester leur tenue dans le sol et la façon dont ils pourront être retirés. Cela permet de connaître en amont de la construction la réaction des pieux dans le sol. Par défaut, le choix des pieux s'oriente vers des pieux battus réversibles. Mais selon la nature des sols, certains pieux pourront comporter des plots en béton qui seront retirés à la fin du projet. Dans le cas de certains projets, des renforts peuvent être nécessaires.



Rachel GRIGGS présente les retombées locales envisagées, en particulier les retombées économiques pour les collectivités concernées et les créations d'emplois.

Question 14 · Pouvez-vous détailler les retombées économiques pour les collectivités ?

Réponse : Dans le cas d'un projet de production de 40 MW (puissance envisagée), trois types de retombées fiscales s'offrent aux collectivités : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la taxe foncière et la taxe d'aménagement. Ces retombées sont calculées selon la surface et la puissance du projet. Chaque territoire dispose de sa propre méthode de répartition.

Remarque d'un participant · Dans l'Indre-et-Loire auparavant, seul le Département percevait ces retombées. Les communes ont demandé un rééquilibrage. En outre, la taxe d'aménagement n'est perçue qu'une seule fois par les collectivités.

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT présente GLHD et son activité de développement de projet. Il détaille la technologie déployée par l'entreprise et explique le procédé de recyclage des panneaux photovoltaïques.

Question 15 · Quelle est la hauteur d'un tracker ?

Réponse : A ce stade des études, nous ne connaissons pas encore précisément la technologie qui sera retenue. Toutefois, deux configurations peuvent être envisagées en fonction des contraintes des parcelles :

- *Panneaux mobiles* : jusqu'à 5 m de hauteur au point le plus haut et 1,2 m au point le plus bas, avec un axe de rotation situé à 3 m.
- *Panneaux fixes* : environ 3,2 m au point le plus haut et 1,2 m au point le plus bas.

Question 16 · Allez-vous revenir vers les parties prenantes pour présenter à nouveau le projet lorsqu'il sera davantage défini, notamment concernant l'emplacement des panneaux avec une modélisation en 3 dimensions ?

Réponse : Les dossiers déposés aux services instructeurs, et notamment l'étude d'impact, comprendront des photomontages du projet. Il s'agit d'une obligation réglementaire. A ce stade de développement du projet, sans délimitation précise de la zone d'implantation des panneaux et de la technologie associée, GLHD ne dispose pas de photomontages. Ces éléments seront présentés au public lorsqu'ils seront disponibles.

A l'issue de la phase de concertation volontaire, au cours de laquelle le projet est présenté en l'état, une communication sera maintenue avec le territoire pour informer des évolutions du projet et de ses étapes de réalisation. Les enseignements tirés de la concertation et leur intégration au projet seront également présentés.

Question 17 · Qu'est-ce qu'un pieu battu ?

Réponse : Il s'agit d'un type de pieu ressemblant à ceux tenant les glissières d'autoroute ou à des IPN, d'une section plus importante. Le pieu sera battu dans le sol.



Question 18 · Les agriculteurs devront-ils acheter du matériel ?

Réponse : À ce stade, seuls quelques investissements collectifs limités sont envisagés. L'objectif n'est pas d'imposer un changement de matériel, mais plutôt d'adapter le projet aux équipements déjà disponibles. Dans certains cas, GLHD peut contribuer à ce type d'investissement.

Question 19 · L'exploitation agricole génère des poussières. Qui aura la charge du nettoyage des panneaux photovoltaïques ?

Réponse : L'entretien des panneaux relèvera de l'énergéticien exploitant, et non des agriculteurs. Il a été rappelé que GLHD est développeur de projet et non exploitant. Une fois le projet cédé à un énergéticien, celui-ci devra respecter l'ensemble des engagements définis pendant la phase de développement, y compris ceux issus de la concertation.

Il a également été précisé qu'un bilan de concertation sera rédigé et annexé à la demande de permis de construire. Bien qu'il ne soit pas imposé réglementairement dans une concertation volontaire, ce document permettra de formaliser les engagements pris par GLHD.

Rachel GRIGGS liste les éléments composant le dossier réglementaire du projet. Elle évoque notamment la réalisation d'une étude agricole par un bureau d'étude spécialisé. Dans le cas où des impacts négatifs seraient identifiés, des mesures d'évitement, de réduction ou de compensations seront proposées.

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT précise que la notion d'impact peut également être connotée positivement.

2.2. Présentation des premiers diagnostics environnementaux et paysagers

Rachel GRIGGS présente l'état des lieux du milieu naturel, relatif à la faune, la flore, aux habitats et aux zones humides. Elle détaille les enjeux globaux identifiés par les études pédologiques et floristiques et précise que des mesures seront proposées pour respecter les enjeux identifiés, dont par exemple le calendrier des travaux qui pourra être adapté à la présence des espèces identifiées.

Rachel GRIGGS présente l'état des lieux du paysage et le travail réalisé sur l'insertion paysagère du projet. Elle indique que des paysagistes dialoguent avec le territoire et les habitants directement concernés par le projet, afin d'identifier les mesures qui pourraient être mises en place pour en atténuer les enjeux.

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT précise que la campagne de porte-à-porte a permis de cibler au mieux les personnes concernées.

Enora LASNE présente les modalités de la concertation et détaille les rencontres passées avec le public (campagne de porte à porte, atelier « insertion paysagère », stand d'information à la fête des crêpes aux Hermites). A ce stade, elle présente notamment les chiffres clés de la participation à la concertation.



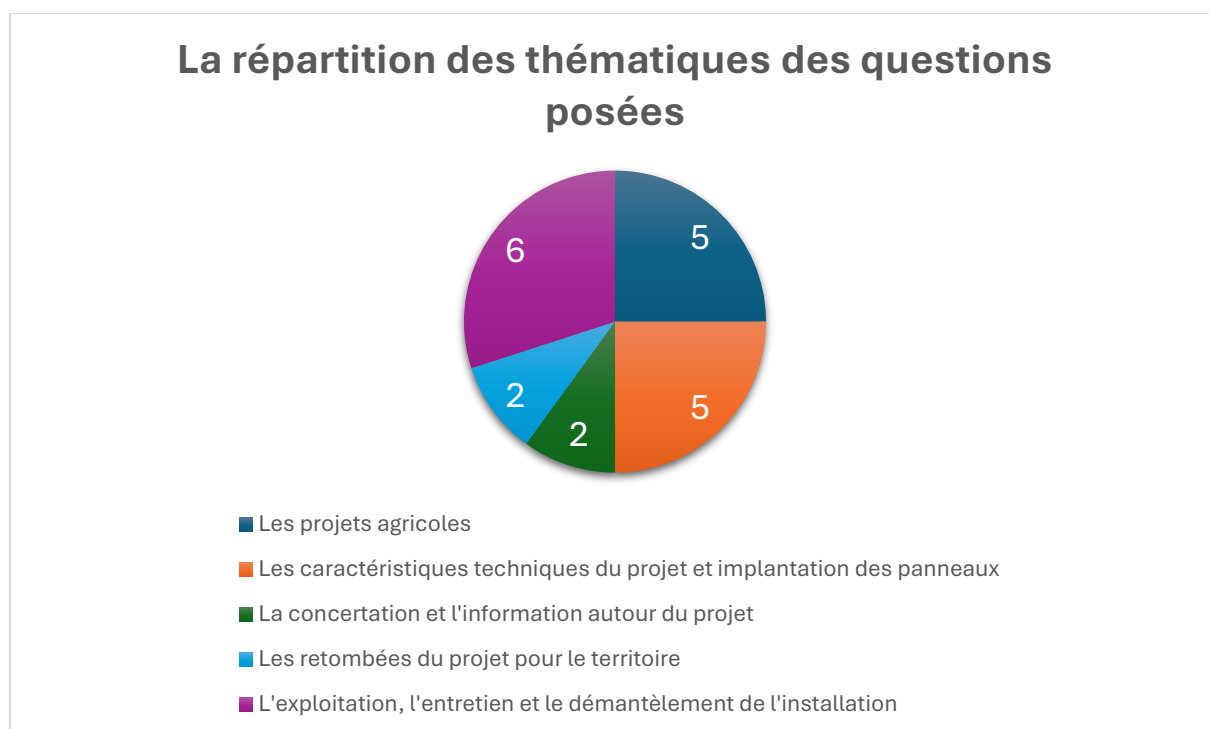
Question 20 · Une boucle d'autoconsommation collective en électricité issue du projet est-elle prévue pour les habitants les plus proches, afin de compenser l'impact environnemental et paysager du projet ?

Réponse : Une consommation de l'électricité produite par le projet pour les habitants est envisageable. La demande doit néanmoins être formulée directement par le territoire. Un minimum de personnes volontaires au sein d'un même périmètre est nécessaire pour lancer la démarche. Bien que ce système soit complexe à mettre en place, GLHD s'inscrit en soutien de cette initiative, qui sera envisageable après l'obtention du permis de construire.

Remarque d'un participant · L'avantage serait d'avoir un prix fixe pour l'électricité, inférieur au prix du marché. C'est une richesse pour le territoire et un levier fort d'acceptation du projet. Il faut que chacun y trouve son intérêt. Ce point sera-t-il mentionné dans le cahier des charges ?

Réponse : La concertation permet à GLHD de ressentir s'il s'agit d'une demande forte sur le territoire et d'une sensibilité des habitants. A ce stade, plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt, notamment lors de la campagne de porte-à-porte et près de 30% des personnes rencontrées l'ont évoqué au stand d'information à la fête des crêpes aux Hermites. GLHD a pris bonne note de cet intérêt et l'inscrira comme un enseignement de la concertation pour le verser au cahier des charges. Néanmoins, conformément à la législation en vigueur, il ne serait pas possible de mettre en place ce système sans un certain nombre de personnes volontaires. Cela fonctionne comme un petit syndicat d'énergie.

Retrouvez ci-dessous la répartition des questions selon les grandes thématiques des questions posées.





3. PARTIE 2 : ATELIER PARTICIPATIF EN SOUS-GROUPE SUR LES PRATIQUES ET USAGES LOCAUX

3.1. Objectifs et déroulé de l'atelier en sous-groupes

L'atelier visait à identifier et caractériser les usages présents sur le territoire et à proximité des zones d'études de Marray et des Hermites.

Les participants étaient en premier lieu invités à **commenter une cartographie du territoire** pour identifier et spatialiser l'ensemble des usages, pratiques et loisirs dont ils ont la connaissance. Il pouvait s'agir, par exemple de chemins de randonnées pédestre ou équestre, de points d'observation en covisibilité avec le projet, ou de végétation particulièrement remarquable.

Dans un second temps, il était proposé la **complétion de « fiches usage »** sur lesquelles pouvait être détaillé un usage, les enjeux auxquels il est associé sur le territoire, et enfin les articulations qui pourraient être envisagées entre cet usage et le projet.

3.2. Illustrations de l'atelier (photos)





3.3. Extraction brute des résultats de chaque sous-groupe

Fiche usage du groupe n°1

Numéro de table :

TOUR 2 — 20 MIN — USAGES ET ARTICULATION AVEC LE PROJET

Objectif: En sous-groupes, remplir les fiches « Usage » et imaginer des liens utiles avec le projet.

Un usage = une fiche Usage complétée par le groupe.

À partir de ce que vous avez identifié, proposez des idées concrètes pour que le projet coexiste et s'articule avec les pratiques locales.

Dites ce qu'il faut soutenir, améliorer, éviter. Remplissez les fiches « Usages » en détaillant vos propositions.

FICHE USAGE

Usage concerné: nom, période, fréquentation (qui, quand) promenade pédestre / et équestre montée et attelage - tous types d'attelage deux roues juste roues / modernes et anciens

Localisation: référence à la carte (codes/couleurs) sentiers vert n° 1/2, zone n° 2

Besoins et contraintes que vous identifiez : accès, sécurité, saisonnalité, milieux sensibles sur cours de chemins carrossables pour un attelage largeur = 2,5 mètres

1

TOUR 2 — 20 MIN — USAGES ET ARTICULATION AVEC LE PROJET

Idées d'articulation avec le projet:

À soutenir: ex. maintien d'un chemin, aménagement d'un point d'observation, préservation d'une haie.

À améliorer: ex. signalétique des périodes de chasse, etc.

À éviter: ex. travaux pendant pics de fréquentation, éclairage nocturne près d'une mare.

2 — permettre une continuité carrossable sur les parcelles agricoles du haut des Harmbes

Conditions de réussite et vigilance: peu d'ongoux / les chemins sont déjà identifiés et praticables

Fiche usage du groupe n°2

Numéro de table: 2

TOUR 2 — 20 MIN — USAGES ET ARTICULATION AVEC LE PROJET

Objectif: En sous-groupes, remplir les fiches « Usage » et imaginer des liens utiles avec le projet.

Un usage = une fiche Usage complétée par le groupe.

À partir de ce que vous avez identifié, proposez des idées concrètes pour que le projet coexiste et s'articule avec les pratiques locales.

Dites ce qu'il faut soutenir, améliorer, éviter. Remplissez les fiches « Usages » en détaillant vos propositions.

FICHE USAGE

Usage concerné: nom, période, fréquentation (qui, quand) Randonnée pédestre pendant toute l'année, pas de nombreux groupes de randonneurs de l'Inde & Loire

Notre parcours a été reconnu comme le plus beau parcours de la Con Cord Gatin

Localisation: référence à la carte (codes/couleurs)

Besoins et contraintes que vous identifiez : accès, sécurité, saisonnalité, milieux sensibles

3

TOUR 2 — 20 MIN — USAGES ET ARTICULATION AVEC LE PROJET

Idées d'articulation avec le projet:

À soutenir: ex. maintien d'un chemin, aménagement d'un point d'observation, préservation d'une haie.

À améliorer: ex. signalétique des périodes de chasse, etc.

À éviter: ex. travaux pendant pics de fréquentation, éclairage nocturne près d'une mare.

Haies paysagères à planter au plus tôt, pour cacher la visibilité

Conditions de réussite et vigilance:



Carte des usages du groupe n°1





Légende de la carte du groupe n°1

Carte de la zone d'étude concernée (Marray ou Les Hermites ?)	Rappel du numéro de gomme et de sa couleur / couleur trait et numéro indiqués sur les cartes	Commentaires et explications
les hermites	trait vert 1	chemin / sentier de balade / projet de dévoiement de ce chemin emprunté par des <u>cavaliers</u>
les hermites	X	quit pour le passage des sentiers
les hermites	trait ②	autre chemin de balade emprunté par les habitants
les hermites	trait ①	sentiers entre les hermites et chaumette sur dème
les hermites	○ ①	présence de trognons de charmes anciens
les hermites	○	passage potentiel de gros gibiers entre le massif de Gatine et le massif du Chaillou (cerfs et biches)
les hermites	○ ①	ruines du Neulin du Comte - propriétaire habitant de Montélimar N. VARIGALT - 0698566580
















Carte des usages du groupe n°2





Légende de la carte du groupe n°2

Carte de la zone d'étude concernée (Marray ou Les Hermites ?)	Rappel du numéro de gommette et de sa couleur / couleur trait et numéro indiqués sur les cartes	Commentaires et explications
	Chemin rond	pas encore avéré. Envisagé cette année - Gerspelière - Baratoire (lieu dit) → covisibilité  - dernière la Norga (VTT)
 	Chemins cyclo utilisés Chemin cyclotourisme officiel n°32	→ passage sur les routes  hors route aussi, potentiellement via Chemin agricole → application "Ma rando" itinéraire de la communauté de communes
	Chemin VTT non référencé	
	Chasse = chevreuil, sanglier	
	passage de javalot (sanglier)	
	Suggestion de suppression de parcelle	
	croix du gilet le long de la route	→ possibilité d'une mise en valeur ? par observation
	arbre remarquable	
	Chemin communal en terrain → utilisé par la rando	
	passage de chevreuils	



3.4. Analyse des résultats et enseignements tirés de l'atelier pour le projet

3.4.1. Documentation des pratiques, usages et loisirs locaux identifiés par les participants sur cartographie

Le temps proposé sur cartographie montre que les habitants connaissent très bien leur territoire et le parcours au quotidien.

Ce secteur est très fréquenté par les randonneurs, les cyclistes et les cavaliers, à Marray comme aux Hermites. Les usagers empruntent à la fois les routes principales et les chemins agricoles. À Marray, le circuit pédestre des Versants de la Dême [n°15](#) développé par la communauté de communes Gâtine-Racan, passe par le chemin de Baratoire, et les cyclistes utilisent notamment le [circuit n°32](#) autour de la vallée de la Dême.

En outre, les participants ont relevé des zones de passage importantes pour la faune (chevreuils, sangliers, cerfs), particulièrement entre les massifs de la Gâtine et du Chaillou (Les Hermites). Il est donc important que le projet prenne en compte ces corridors naturels liés aux activités de chasse pratiquées sur le territoire. Des arbres remarquables, notamment une trogne (ou arbre têtards) sur Les Hermites, ont également été remontés.

3.4.2. Les usages identifiés et leur articulation avec le projet

Les deux fiches usages réalisées portent sur la randonnée :

- Randonnée pédestre : Les participants identifient des randonnées tout au long de l'année, réalisées par de nombreux groupes de randonneurs de l'Indre-et-Loire. Par exemple, le parcours de Marray a été reconnu comme le plus beau parcours de la Communauté de Communes Gâtine Racan. Pour assurer une articulation avec le projet, il est proposé l'aménagement de haies paysagères au sud de la zone d'étude qui permettraient de réduire la co-visibilité depuis le chemin de Baratoire, empruntait par le circuit pédestre « [les Versants de la Dême](#) ».
- Randonnée équestre : Les participants identifient un besoin de chemins carrossables pour un attelage, d'environ 2,5 mètres de largeur, notamment au niveau des parcelles agricoles du haut des Hermites.

4. CONCLUSION GENERALE

La participation à cet atelier a été plus faible qu'attendu. De notre point de vue, cette moindre mobilisation peut s'expliquer, d'une part, par la période des vacances scolaires et, d'autre part, par le fait qu'il s'agissait de la dernière rencontre du dispositif de concertation, après le porte-à-porte, le premier atelier dédié au paysage et le stand d'information. De notre point de vue, une grande partie des habitants avait donc déjà eu l'occasion d'échanger avec l'équipe projet et de poser ses questions.



Concernant les enseignements pour la conception du projet à Marray, l'atelier a mis en évidence que le secteur est traversé par au moins deux circuits de randonnée pédestre et cyclable développés par la communauté de communes, qui empruntent les chemins agricoles et les routes carrossables situés dans ou à proximité de la zone d'étude. En conséquence, il est attendu que GLHD intègre des aménagements paysagers permettant de limiter la co-visibilité du projet avec ces deux itinéraires, en particulier à l'est, depuis le chemin de la Thomassière qui remontent vers les Maisons Rouges, ainsi qu'au sud de la zone d'étude, le long du chemin de Baratoire.

Pour la zone d'étude des Hermites, l'atelier a fait ressortir un besoin spécifique lié à la randonnée équestre. Les usagers ont souligné l'importance de préserver des chemins carrossables adaptés au passage d'un attelage, avec une largeur d'environ 2,5 mètres, notamment au niveau des parcelles agricoles du Haut des Hermites. Ce point pourra être pris en compte dans la réflexion sur les accès nécessaires dans la conception du projet.

Du côté des Hermites, les participants ont également signalé plusieurs zones de passage importantes pour la faune, notamment pour les chevreuils, les sangliers et les cerfs, en particulier entre les massifs de la Gâtine et du Chaillou. Il apparaît donc important que le projet prenne en compte ces corridors naturels. Les échanges ont également montré que les deux îlots ne correspondent pas à des zones de chasse particulièrement fréquentées.

Globalement, l'ambiance de l'atelier a été constructive et les participants se sont pleinement prêtés à l'exercice en identifiant directement sur les cartes les usages et les circuits existants avec les animateurs.

Chiffres clés de l'atelier :

- 8 participants ;
- 1 réunion-atelier mixant plénière et travail en sous-groupes ;
- 20 questions prises au fil de l'eau pendant la présentation ;
- 2 heures d'échanges directs avec les participants (18h30 à 20h30) ;
- 2 supports de contribution complétés en salle pendant l'atelier ;
- 1 sous-groupes d'animation pour l'atelier sur les usages et pratiques locales.

Les enseignements de cet atelier alimenteront le bilan de la concertation, permettant de traduire les attentes exprimées par les habitants en engagements concrets pour GLHD. La documentation précise des usages locaux, qu'il s'agisse des flux de randonneurs et de cavaliers, de la préservation des corridors écologiques ou de la mise en valeur du petit patrimoine, constitue désormais une base d'information solide. Ces éléments guideront directement la conception du projet afin d'assurer une insertion respectueuse des activités et des richesses paysagères du territoire.



5. ANNEXES

5.1. Diaporama de la première partie d'atelier

Atelier « Usages et loisirs locaux »
Les Hermites, le 24 février – 18h30 à 20h30

Les Fermes Ensoleillées Les Producteurs Agrivoltaiques
DU VAL DE DÈME

Déroulé de l'atelier

18h30 **Partie 1 : Partager un socle de connaissances commun**
Rappeler de quoi on parle et dans quel cadre s'inscrit la démarche.
→ *La genèse du projet*
→ *Présenter l'agrivoltaïsme*
→ *Le développement de projet par GLHD*
→ *Les caractéristiques du projet*
→ *Les diagnostics environnementaux et paysagers*
→ *La démarche de concertation volontaire*

19h05 *Echanges avec la salle*

19h20 **Partie 2 : Atelier participatif en sous-groupes sur les pratiques et usages locaux**
Pour identifier et caractériser les usages présents sur le territoire et à proximité des zones d'études de Marray et des Hermites.

20h30 **Fin de l'atelier**

2

Les intervenants

Alexandre NAUDIN
Aurélia ODEAU
Séverine PEDRONO

Les producteurs agrivoltaiques du Val de Dème

GLHD partenaire technique et financier

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT
Rachel GRIGGS

Fédora GIGOI
Enora LASNE

SYSTRA, agence de concertation

3



Genèse du projet des Fermes Ensoleillées du Val de Dôme

Un collectif de 4 exploitations et 6 agriculteurs a souhaité travailler ensemble pour faire face à :

- Des **conditions climatiques** de plus en plus imprévisibles,
- Des **pertes de rendements agricoles** plus fréquentes dues au climat,
- Des **fluctuations importantes** des cours de matière première,
- La **disparition des fermes locales** à taille humaine,

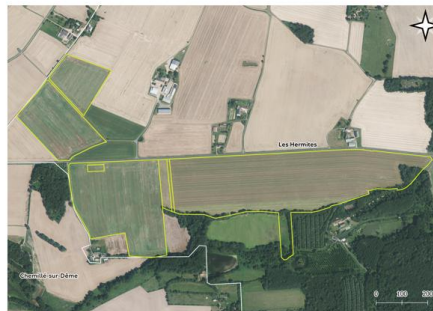
En voulant mutualiser efforts, terrains et matériel pour :

- Faire face aux hausses de températures et sécheresses locales,
- Gagner en autonomie,
- Soutenir l'élevage et les exploitations locales



6

Les parcelles agricoles concernées par le périmètre d'étude



7

Un projet agricole qui répond à des besoins – Marray

Aujourd'hui :

- SAU: 230 ha (1/4 prairies, 3/4 cultures céréales et protéagineux pour les brebis)
- Pâturage: ~60 ha de prairies
- Cheptel: ~750 brebis (~ 2/3 en vente directe)
- Organisation: 4 périodes d'agnelage/an, vente directe via magasins de producteurs collectifs

Difficultés:

Sécheresse des sols et climat trop incertain
Manque d'agneaux pour sécuriser la vente directe
Charges d'exploitation élevées (aliments, intrants, aléas)

Demain, les leviers permis avec l'agrivoltaïque :

- Alterner cultures protéiques et prairies pour sécuriser le pâturage
- Lisser la disponibilité d'agneaux et assurer les débouchés de la vente directe
- Accroître le cheptel sans agrandir la ferme (à SAU constante)

8



Un projet agricole qui répond à des besoins – Les Hermites

Aujourd'hui :

- ☞ Surface totale de 40,4 ha
- ☞ 3 exploitations concernées
- ☞ SAU totale des trois exploitations 561 ha
 - ☞ Alexandre : Elevage de vaches laitières
 - ☞ Aurélie : Elevage de porcs
 - ☞ Séverine : Grandes cultures

Difficultés :

- ☞ Besoins en protéines pour les animaux mais les cours sont très instables
- ☞ Volonté de soutenir et pérenniser les exploitations locales
- ☞ Volonté de soutenir l'élevage en produisant l'alimentation localement

Demain, les leviers permis avec l'agrivoltaïque :

- ☞ Diversifier les rotations
- ☞ Garantir une recette complémentaire : un filet de sécurité
- ☞ Préserver les exploitations à taille humaine
- ☞ Maintenir l'élevage sur le plateau
- ☞ Tester l'autonomie protéique

9



L'agrivoltaïsme

Qu'est-ce que c'est ?

Contraction des mots « agriculture » et « photovoltaïque », l'agrivoltaïsme est l'installation des panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles en contribuant durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.



C'est maintenant encadré par la loi !

Depuis la loi d'accélération des énergies renouvelables (loi APER) de mars 2023, l'agrivoltaïsme bénéficie d'un encadrement légal strict (article L. 314-36 du code de l'énergie)

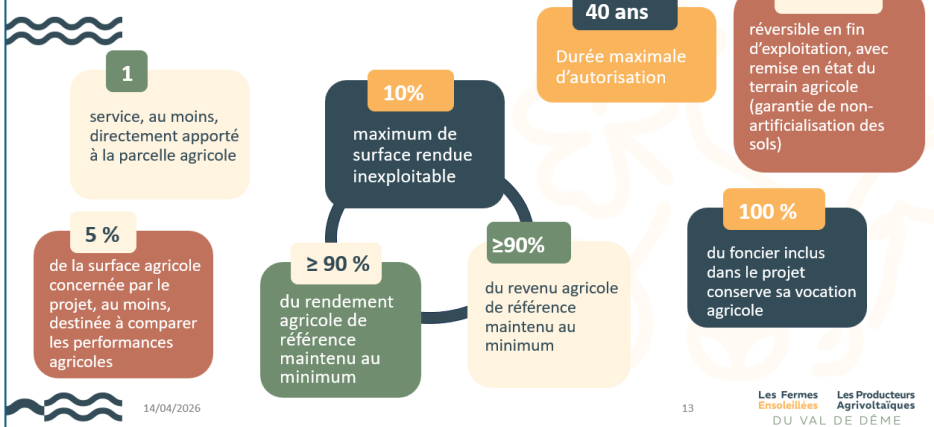
- Une installation agrivoltaïque doit **obligatoirement apporter un service à la production agricole** (protection contre les aléas climatiques, amélioration du bien-être animal, etc.)
 - Améliorer le potentiel et l'impact agronomiques ;
 - Favoriser l'adaptation au changement climatique ;
 - Protéger contre les aléas ;
 - Améliorer le bien-être animal ;
 - Fournir directement à la parcelle agricole au moins l'un des 4 services énoncés précédemment sans porter une atteinte substantielle à l'un d'entre eux ou une atteinte limitée à deux d'entre eux.
- La loi impose également que l'**activité agricole reste majoritaire** : la production d'énergie ne peut être qu'un complément, jamais l'objectif principal.

12



LES CRITERES AGRIVOLTAÏQUES

LE DÉCRET DU 8 AVRIL 2024





Illustrations



Les retombées économiques pour le territoire

Un projet permet plusieurs retombées économiques pour le territoire :



IFER,
Taxe foncière,
Taxe d'aménagement



IFER = 3,542€/kW pendant 20 ans et ensuite 8,51€/kW les années suivantes

Taxe d'aménagement = 12€/m² de surface de panneau (forfait)



Maintien et développement de l'activité agricole,
Création d'emplois

~20%
Commune,

~50%
Communauté
de Communes

~30%
Département

EXEMPLE :

Pour un projet à ~40 MW, en exploitation pendant 40ans

IFER = 141 680€ / an pendant 20 ans et 340 400€/an les 20 années suivantes

Taxe d'aménagement = 1 920 000€

Retombées pour la commune : ~28 336€/an pendant 20ans et ensuite 68 080€/an pendant les 20 années suivantes

+ ~384 000 € (versé à la mise en service)

Cultivateur d'énergie

Une équipe au service des transitions agricole, énergétique et écologique.

GLÂD
Cultivateur d'énergie

Green Light House Développement, créée en 2018 à Martillac, près de Bordeaux par deux spécialistes des énergies renouvelables : David PORTALES et Jean-Marc FABIUS.

47

collaborateurs aux spécialités diverses mises au service des projets (agriculture, droit, urbanisme, environnement, etc.)

2 actionnaires paritaires et stratégiques :



power solutions



| 12/25 | © 2025 GLHD. All rights reserved.



- Une technologie robuste et éprouvée.
- Des panneaux solaires recyclables à 95%.
- Des pieux battus permettant la remise en état du site.
- Des structures basses pour réduire la prise au vent, les coûts de maintenance et l'intégration dans le paysage.
- Un pilotage des panneaux au service de l'activité agricole.
- Une radiation solaire diffuse et homogène au fil de la journée.
- Une production d'énergie maximisée en suivant la course du soleil (trackers solaires).



Un état des lieux du milieu naturel – Zones humides

Zone humide = Habitat protégé par le Code de l'environnement → Etude pédologique et floristique doit être réalisée.
Les impacts d'un projet doivent être négatifs sur ces habitats, sinon une compensation doit être envisagée.



- ❏ Aucune zone humide « pédologique » identifiée
- ❏ 0,79ha de zones humide « botanique » identifiées
- ❏ 6,68 ha de zones humides « pédologiques » identifiées
- ❏ 4,5ha de zones humides « botaniques » identifiées

Un état des lieux du milieu naturel – Zones humides

Evitement des zones à enjeux

Evitement total de l'îlot





- ❏ Aucune zone humide « pédologique » identifiée
- ❏ 0,79ha de zones humide « botanique » identifiées
- ❏ 6,68 ha de zones humides « pédologiques » identifiées
- ❏ 4,5ha de zones humides « botaniques » identifiées




Un état des lieux du milieu naturel – Enjeux globaux


Résultats



 **Enjeux forts** sur les bordures hors ZIP → Fonctionnalités écologiques importants pour plusieurs taxons (reptiles, mammifères, amphibiens),

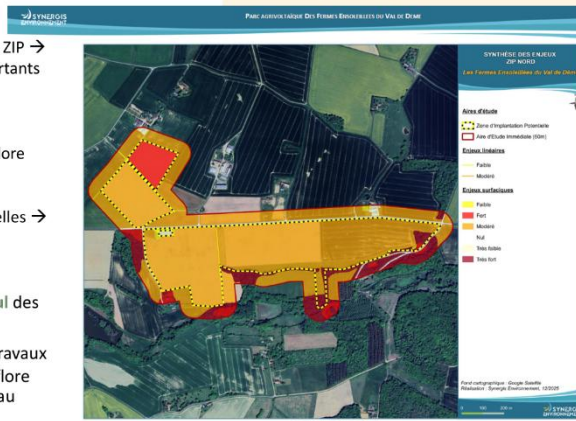
 **Enjeux forts** sur une parcelle → Flore messicole en bordure de parcelle

 **Enjeux modérés** au sein des parcelles → Avifaune inféodée aux cultures

Exemples de mesures

 **Évitement** des bordures et **recul** des panneaux

 **Adaptation** du calendrier des travaux
 **Réflexions** à poursuivre sur la flore messicole et une espèce d'oiseau (Vanneau huppé)





VOLET NATUREL DE L'ÉTUDE D'IMPACT

223

Un état des lieux du milieu naturel – Enjeux globaux


Résultats

 **Enjeux forts** sur les bordures hors ZIP → Fonctionnalités écologiques importants pour plusieurs taxons (reptiles, mammifères, amphibiens),

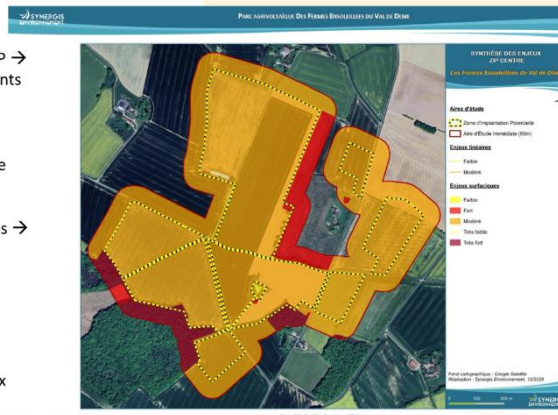
 **Enjeux forts** sur une parcelle → Flore messicole en bordure de parcelle

 **Enjeux modérés** au sein des parcelles → Avifaune inféodée aux cultures

Exemples de mesures

 **Évitement** des bordures et **recul** des panneaux

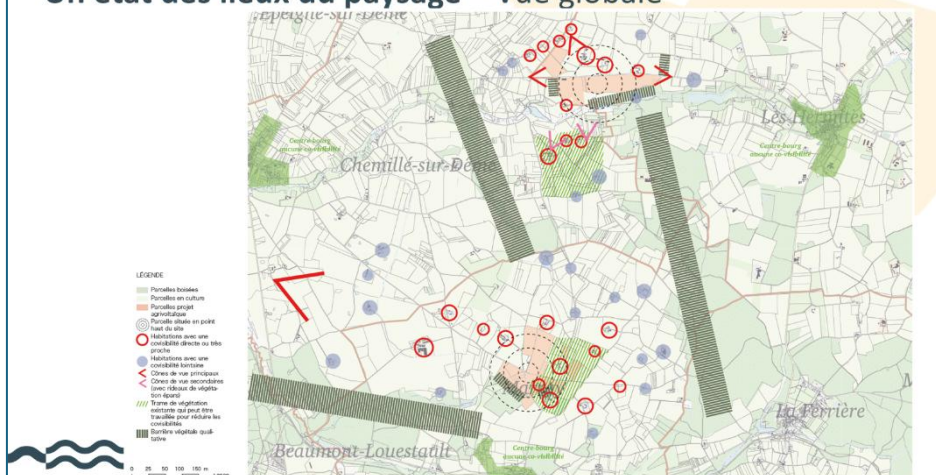
 **Adaptation** du calendrier des travaux



VOLET NATUREL DE L'ÉTUDE D'IMPACT

224

Un état des lieux du paysage – Vue globale



Les modalités de la concertation citoyenne et le porter à connaissance



Chiffres clés du porte-à-porte des 26 et 27 janvier



Au total :

- 🏠 76 portes frappées
- 🏠 28 rencontres effectives
- 🏠 47 avis de passage déposés / 1 sans BAL
- 🏠 2 équipes de 2 à 3 personnes mobilisées
- 🏠 3 demi-journées d'intervention sur le terrain
- 🏠 Taux de contact : 37%

Dans le périmètre immédiat (riverains des zones d'étude) :

- 🏠 51 portes frappées
- 🏠 21 rencontres effectives
- 🏠 29 avis de passage déposés / 1 sans BAL
- 🏠 Taux de contact : 41%

35

Chiffres clés de l'atelier du 11 février

34 participants et 3h30 d'échanges
36 questions réparties sur 6 séquences de Q/R en lien avec la présentation :

- 🏠 Genèse du projet (4 questions)
- 🏠 L'agrivoltaïsme (9)
- 🏠 Les caractéristiques du projet (3)
- 🏠 La méthode de développement de GLHD (5)
- 🏠 Le diagnostic environnemental (6)
- 🏠 Le diagnostic paysager (10)

=> Un porte-à-porte conduit par les paysagistes va être programmé dans les prochaines semaines auprès des riverains directs du projet pour compléter et préciser leur diagnostic paysager



36



Chiffres clés du stand d'information du 18 février

Les chiffres clés

- # Plus de 40 personnes accueillies sur le stand
- # Présence d'habitants des communes de Chemillé-sur-Dême, de Marray et majoritairement des Hermites
- # 30% des personnes ont contribué aux supports proposés

Pour les fonctionnalités du projet :

- 30% des participants estiment que contribuer à la transition énergétique locale est un objectif prioritaire du projet

- 30% estiment que sécuriser les revenus des fermes est un objectif prioritaire du projet

Pour les externalités positives du projet :

- 30% des participants estiment que les retombées économiques locales sont une externalité positive majeure du projet

- 30% des participants estiment qu'une énergie verte, locale et renouvelable est également une retombée majeure



37





5.2. Consignes vierges de l'atelier en sous-groupe

Numéro de table :



TOUR 1 — 25 MIN — DIAGNOSTIC SUR CARTES

Objectif : Décrire les usages et loisirs locaux et identifier les points d'attention sensibles.

Sur les cartes de localisation des zones d'étude de Marray et des Hermites mises à disposition, indiquez tout ce que vous savez et observez. Vous pouvez crayonner, entourer, annoter, pointer. L'idée est de documenter les pratiques, les lieux, les rythmes, et les zones à préserver ou à surveiller.

Exemples d'informations que nous souhaitons voir remonter :

>Des usages et pratiques locales : loisirs (randonnée, VTT, chasse, pêche), habitudes (promenades, cueillette), lieux fréquentés (chemins, bosquets, lisières), des sentiers formels/informels, des points de stationnement etc.

>Des points à porter à notre attention à cartographier tels que :

- Des zones humides, mares (ex. utilisée par les sangliers), des haies etc.
- Du patrimoine discret : par exemple, une vieille croix non répertoriée, des arbres remarquables, des chemins anciens.

Consignes de codage pour faire correspondre la carte annotée et ce support de contribution :

Sur la carte

- Collez une gommette et numérotez-la clairement (ex. bleu 03).
- Écrivez le numéro au feutre sur la gommette.

Sur ce support

- Rappelez la couleur de la gommette, son numéro dans la colonne de gauche. Dans celle de droite, décrivez et commentez.
- Lorsque vous dessinez ou soulignez au feutre, rappelez la couleur du feutre et associez un numéro (ex. trait vert 01).

Carte de la zone d'étude concernée (Marray ou Les Hermites ?)	Rappel du numéro de gommette et de sa couleur / couleur trait et numéro indiqués sur les cartes	Commentaires et explications

1/3



Numéro de table :



TOUR 2 — 20 MIN — USAGES ET ARTICULATION AVEC LE PROJET

Objectif: En sous-groupes, remplir les fiches « Usage » et imaginer des liens utiles avec le projet.

Un usage = une fiche Usage complétée par le groupe.

À partir de ce que vous avez identifié, proposez des idées concrètes pour que le projet coexiste et s'articule avec les pratiques locales.

Dites ce qu'il faut soutenir, améliorer, éviter. Remplissez les fiches « Usages » en détaillant vos propositions.

FICHE USAGE

Usage concerné: nom, période, fréquentation (qui, quand) _____

Localisation: référence à la carte (codes/couleurs) _____

Besoins et contraintes que vous identifiez : accès, sécurité, saisonnalité, milieux sensibles _____

1/2

